



Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Hull, Québec, le jeudi 18 septembre 2003 à 10 h 00 à laquelle sont présents monsieur le maire Yves Ducharme, mesdames et messieurs les conseillers-ères R. Alain Labonté, Lawrence Cannon, Marc Bureau, Louise Poirier, Simon Racine, Thérèse Cyr, Joseph De Sylva, Richard Côté, Aurèle Desjardins, Yvon Boucher et Jocelyne Houle formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le conseiller Paul Morin.

Sont également présents monsieur Mark B. Laroche, directeur général et M^{re} Suzanne Ouellet, greffier.

Sont absents madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers André Levac, Richard Jennings, Pierre Pillion et Luc Montreuil.

L'avis de convocation ainsi que ses certificats de livraison sont déposés sur la table du conseil.

CM-2003-982 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER AURÈLE DESJARDINS
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER R. ALAIN LABONTÉ**

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée

CM-2003-983 ADOPTION DU PLAN STRATÉGIQUE 2003-2007 DE LA VILLE DE GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a décidé de doter la Ville de Gatineau d'un plan stratégique;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil a formé une Commission des choix stratégiques composée de conseillers municipaux, de représentants du milieu et d'employés de la Ville de Gatineau pour encadrer la démarche de réflexion et synthétiser les travaux de consultation entourant l'élaboration du plan stratégique;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des choix stratégiques a organisé, sur une période d'un an, plusieurs rencontres de travail et séances de consultation des citoyens, des partenaires et des employés de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'un consensus a émergé parmi les participants sur le contenu du plan stratégique et sur les enjeux prioritaires;

CONSIDÉRANT QUE le 16 septembre 2003, les membres du conseil ont pris connaissance des résultats des travaux de la Commission des choix stratégiques sous le titre de plan stratégique 2003-2007 de la Ville de Gatineau :

IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce conseil adopte le plan stratégique 2003-2007 de la Ville de Gatineau.

De plus, ce conseil mandate la direction générale pour assurer la mise en œuvre des stratégies retenues dans ce plan ainsi que le suivi des progrès accomplis.

Adoptée

CM-2003-984 DEMANDE DE MÉDIATION - POLICIERS

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau vise à obtenir une entente négociée avec la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc;

CONSIDÉRANT QUE la Fraternité des policiers et policières s'accorde avec la Ville de Gatineau pour formuler une demande conjointe de médiation :

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE JOCELYNE HOULE
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SIMON RACINE**

ET RÉSOLU QUE ce conseil abroge sa résolution numéro CM-2003-980 et accepte que la Ville de Gatineau demande au Ministre du travail de nommer un médiateur et ce, conformément à l'article 94 du Code du travail du Québec afin d'aider les parties à régler leur différend.

Adoptée

CM-2003-985 LEVÉE DE LA SÉANCE

**IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE THÉRÈSE CYR
APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JOSEPH DE SYLVA**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de lever la présente séance à 10 h 15.

Adoptée

PAUL MORIN
Conseiller et président
Conseil municipal

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier